

10. Conclusion.

Il convient à présent de rassembler les principaux résultats de notre étude de démographie historique des familles esclaves de Bourbon, des origines du peuplement de l'île à 1767, début de la période royale. Mais il faut auparavant souligner que le séisme psychologique généré par la capture, les opérations de traite, l'horreur d'un voyage sans retour, la plongée brutale dans le monde inconnu de l'habitation, un monde échappant à l'entendement, implique que la survie de l'esclave dépende absolument de son adaptation quasi immédiate, sinon effective du moins formelle, aux conditions qui s'imposent à lui et, par voie de conséquence, exigent qu'il se dépouille totalement de tout ce qui auparavant constituait sa personne. A l'issue d'un plus ou moins long processus de déportation, cet homme doit consentir à être une chose et à rapidement mettre en place une stratégie de survie, adopter un comportement susceptible de lui apporter un minimum de sécurité, se plier aux règles, us et coutumes de l'habitation dans laquelle il a été jeté. Les traites, moins celles de Madagascar que de Guinée, soumettent moralement et physiquement les captifs. Elles les préparent à l'esclavage. Et ceux d'entre eux « qui survivent à tant « de contretemps, [de] cruautés et de malheurs » méritent d'être nommés « hommes de pierre ou de fer »¹⁰³⁶.

Aux XVI et XVII^e siècles, le développement des moyens de transport maritimes a permis la viabilité de l'exploitation esclavagiste coloniale en assurant l'approvisionnement des colonies en esclaves et l'écoulement de leurs produits. A Bourbon, sous la régie de la Compagnie des Indes, dès les premiers temps du peuplement et jusqu'au début du XVIII^e siècle, au moins, vivres et rafraîchissements ont été, pour l'essentiel, produits par l'effort des esclaves. Mais l'économie de l'île était alors fondée sur l'agriculture de subsistance. Les habitants étaient en fait des producteurs totalement indépendants et exploitaient pour leur compte personnel des habitations qui ne réclamaient que peu d'esclaves. C'est pourquoi le caractère coercitif de ce type de production n'atteignit pas le niveau exorbitant que connu celui de la production marchande du café. Un changement capital dans la vie des esclaves bourbonnais s'opéra dans les années 1711-1720, avec l'émergence de l'économie d'exploitation primaire fondée sur le café¹⁰³⁷. L'introduction de la drupe rouge suscita l'expansion et la transformation du mode de production esclavagiste. La mise en culture intensive des cafétérias enrichit la classe dominante, entraîna l'augmentation croissante de la durée et de l'intensité du travail des esclaves, la dégradation de leurs conditions de vie. Incapables de contrôler la durée de leur

¹⁰³⁶ Mendes Luis Antonio de Oliveira. *Mémoria a Respeito dos Escravos e Trafico da Escravatura entre Costa d' Africa e o Brazil.* (1973). Cité par M. Maestri. *L'esclavage au Brésil...*, p. 40.

Pour la traite vers les Mascareignes sous la Régie de la Compagnie des Indes, voir R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon (La Réunion), au temps de la Compagnie des Indes, 1665-1767.* Livre I.

¹⁰³⁷ HO Hai Quang. *Contribution à l'histoire économique de La Réunion.* p. 21-97.

journée de travail, les esclaves diminuèrent aussi bien qualitativement que quantitativement leur effort productif, et pour certains d'entre eux, les grands marrons, furent sans retour les habitations. L'Eglise, elle-même propriétaire d'esclaves, essaya alors de faire respecter par les deux partis des règles morales communes de conduite et, par là, se posa en garant de l'ordre esclavagiste. Plus d'un demi siècle après le premier peuplement de l'île, en 1723, avec la promulgation du Code Noir, l'appareil d'Etat s'employa, pour l'essentiel, à empêcher les révoltes générales d'esclaves (art. 12), à priver les esclaves de tous moyens de remise en cause du système esclavagiste et à en assurer la pérennité. De leur côté, les habitants recrutèrent des commandeurs chargés du contrôle de la production et des hommes. Ils établirent des milices, participèrent aux détachements armés. Cela entraîna l'exacerbation du caractère coercitif de la production coloniale et la détérioration des déjà mauvaises conditions de vie auxquelles les esclaves étaient soumis. La punition physique devint une nécessité, la torture se fit quotidienne, dépendant du bon vouloir du propriétaire. Cette violence inhérente à la société esclavagistes fut acceptée par tous y compris par les esclaves « fidèles » ou « domestiques »¹⁰³⁸.

Notre essai de reconstitution des familles esclaves de Bourbon s'étendant aux unions contractées au cours du premier siècle de colonisation de l'île dans les quartiers de Saint-Paul et Saint-Louis, Saint-Denis et Sainte-Suzanne, a été rendu possible par le croisement de données provenant principalement de quatre sources différentes intéressant ces différents quartiers.

- Les registres paroissiaux de naissances et baptêmes, mariages et décès d'esclaves créoles et importés.
- Les recensements généraux des esclaves des habitations ainsi que les états des esclaves déclarés pour servir à la taxe de Commune.
- Les registres criminels du greffe du Conseil Supérieur de Bourbon, contenant les ordonnances, déclarations et les différents arrêts pris en faveur ou à l'encontre de divers particuliers et d'esclaves, par le Conseil Supérieur de Bourbon.
- Les registres notariés contenant : contrats de mariage, ventes et donations, testaments, successions, inventaires et partages, engagements, actes de société, contrats d'apprentissage, etc.

Notre intuition en effet était que, dans un mode de production esclavagiste, nonobstant l'opposition permanente des habitants jaloux de leur indépendance, la Compagnie à laquelle le pouvoir royal avait accordé le monopole du commerce extérieur, et, sur place, les autorités administratives et religieuses, se devaient de veiller, autant que faire se peut, à la bonne tenue de ces différentes pièces grâce auxquelles elles étaient en principe à même de connaître l'évolution des différentes variables démographiques et économiques concernant les populations libre et servile sur lesquelles elles avaient autorité.

Un dépouillement nominatif systématique des registres paroissiaux déposés aux Archives départementales de Bourbon ou conservés au Archives d'Outre-mer, permettait de conclure, compte tenu des conditions du peuplement, comme de l'époque reculée, à la bonne tenue des registres paroissiaux des

¹⁰³⁸ Pour des renseignements sur le marronnage des esclaves de Bourbon, voir : R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres...*, 1665-1767. Livre III. *La contestation noire*.

quartiers de Saint-Paul, Saint-Louis, Saint-Pierre et Saint-Denis, par un clergé finalement attentif à l'enregistrement aussi exact que possible des actes de baptêmes et de mariage touchant la population servile. Nos sources présentent bien entendu des lacunes et des omissions. Cependant la reconstitution des familles nous a fourni plus d'une preuve de la qualité des données. D'ailleurs la généalogie de certaines d'entre elles, malheureusement trop souvent réduite aux naissances et mariages, a pu être établie.

La population observée était soumise à la rigueur des règles ecclésiastiques¹⁰³⁹. De 1668 à 1769, aux quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis, les écarts entre naissances et baptêmes célébrés dans ces deux paroisses, où 90% des baptêmes de nouveaux nés sont célébrés à deux jours de la naissance, diffèrent peu de ceux que l'on enregistre dans le royaume de France à la même époque et sont même supérieurs aux 60% obtenus dans les mêmes conditions pour les nouveaux-nés blancs. La différence entre les décès d'enfants créoles ondoisés décédés, enregistrés dans les registres de décès et de baptêmes, nous permet d'évaluer à un minimum de 3,16% le sous-enregistrement des naissances d'esclaves créoles. Le sous-enregistrement des décès d'enfants esclaves de moins d'un an est évident, comme le montre la reconstitution des familles, mais plus difficile à évaluer. En tout état de cause, le taux brut de mortalité de ces derniers qui, en période de crise épidémique, est près de 3,5 fois supérieur à celui des enfants de moins d'un an libres (580/167 pour mille en 1729), pourrait être dans la même proportion, supérieur à celui de 10,5%, évalué par la méthode des décès perdus chez les Blancs de Saint-Paul et sans doute compris entre 37 et 38%. Pour la période 1710 à 1764, le taux brut de mortalité des nouveaux-nés esclaves de moins d'un an est d'environ 202 pour mille (869/4 296).

10.1. Mouvement de la population.

Après une relative période de stagnation, la population esclave de Bourbon connut trois périodes de croissance démographique : la première de 1710 environ à 1728, la seconde de 1730 à 39, période de très forte croissance des naissances créoles et d'un important développement des traites, la dernière de 1740 à 1769, marquée par des fluctuations diverses : successions de croissances et de déclin des naissances créoles consécutifs à de fortes diminutions puis à des reprises d'importations d'esclaves. Parce qu'ils influent sur le rendement des traites, trois faits politiques marquent l'évolution du nombre d'esclaves à Bourbon : le premier consécutif au renversement du cours de la traite servile

¹⁰³⁹ Dans l'ensemble la population observée est plus ou moins efficacement christianisée. Pour autant il faut garder en mémoire les difficultés et les limites du travail d'évangélisation des missionnaires. Voir dans R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon...*, 1665-1767. Livre III. Chapitre : 3.3, l'histoire de Jouan qui, dans les hauts du Bras-des-Chevrettes, « faisait danser devant ses adeptes : treize hommes et huit femmes, de différentes nations : douze Malgaches, six Créoles, deux cafres du Mozambique et une esclave indienne, deux petites cornes divinatoires grandes comme le doigt, dans lesquelles il mettait de l'huile pour panser les malades.

qui voit l'Ile de France prendre le pas sur Bourbon remonte à 1730. Arrivent en suite les guerres de Succession d'Autriche (1740-48) et de Sept ans (1756-63). Les conséquences démographiques de l'épidémie de variole qui frappe Bourbon d'avril à septembre 1729, sont d'une autre importance. Que le virus ait été introduit par des esclaves indiens explique sans doute, en partie, la prudence dont la Compagnie fit preuve par la suite dans l'introduction à Bourbon d'esclaves de cette caste. Au quartier de Saint-Paul, quatre-vingts propriétaires ont perdu au moins 240 esclaves. A celui de Saint-Louis, 23 en ont perdu 69. Ces quelques mois ont suffi à mettre à bas la politique de reproduction naturelle de la main d'œuvre servile jusqu'à présent en partie assurée au sein de l'habitation par l'intermédiaire du mariage chrétien d'esclaves « domestiques ». L'épreuve marqua durablement et profondément l'inconscient collectif bourbonnais. L'ampleur des pertes humaines acheva de convaincre certains des anciens habitants, propriétaires d'esclaves parmi les mieux intentionnés, de la non rentabilité du financement de la famille servile, et, à la reproduction naturelle de leur troupe d'esclaves, leur fit préférer sa reproduction marchande. L'économie du café opéra un changement capital dans les conditions de vie des esclaves de Bourbon. Le nouveau système d'exploitation contraignait, plus que jamais, le propriétaire terrien qui n'achetait pas le travail de l'esclave mais l'esclave lui-même, à immobiliser un capital important avant que de le mettre à l'ouvrage. Il ne pouvait s'en défaire qu'en le vendant dans le respect des us et coutumes, des ordonnances et du Code Noir. Pour constituer sa troupe d'esclaves il devait donc en estimer l'importance en fonction de ses besoins maximaux de main d'œuvre, sauf à louer des esclaves ou à faire appel à des travailleurs libres. S'ajoutant au maintien de l'agriculture de subsistance, la prolifération des cafétérias avantagea les propriétaires terriens d'esclaves jeunes ou pièces d'Inde. Ainsi, aux yeux des esclavagistes les plus endurcis comme de la compagnie, l'importation d'esclaves jeunes et leur destruction éventuellement rapide avaient-elle le triple avantage de rendre plus mobile des « pièces d'Inde » qu'une politique active de mariages chrétiens aurait fixés dans les habitations, de permettre le remplacement des producteurs « consommés » par des Malgaches ou des Africains plus jeunes et plus robustes et d'éviter d'inutilement encombrer les habitations d'enfants ou de vieillards improductifs.

Dans les deux paroisses de Saint-Paul et Saint-Denis, les naissances sont plus nombreuses de décembre à Mai. Quand aux conceptions, elles se situent au dessus de la moyenne 100 d'avril à septembre. Elles s'étendent ici plus largement dans le temps qu'en Europe. Esclaves et habitants adoptent en gros le même comportement. Ce qui pourrait être le résultat d'un fort niveau de christianisation et/ou la conséquence d'un contrôle efficace des maîtres sur la population servile. Comme en Europe, l'abstinence du carême qui retentit sur les naissances de décembre est ici respectée par les uns et les autres. Celle de l'avent, qui correspond aux naissances de septembre, l'est moins : les habitants de Saint-Paul s'y conformant moins exactement que leurs esclaves, ce qui est une bonne indication de la façon dont les deux populations se sont faites aux

conditions de vie locales et de l'inégale efficacité du contrôle qu'exerce sur elles le clergé.

A la veille du carême et de l'aveug, les remarquables clochers qui, en février et novembre, ponctuent les courbes du mouvement saisonnier des mariages, illustrent l'influence du fait religieux sur le comportement des libres comme sur celui des esclaves. Le contrôle de l'Eglise se montre ici des plus efficaces : 11% des mariages d'esclaves et 13% des mariages d'habitants se célèbrent en février à Bourbon, contre 25%, le même mois, à Tourouvre-Au-Perche. En revanche, on ne retrouve pas à Bourbon la dépression d'août à octobre que l'on rencontre en Europe, liée sans doute aux travaux agricoles propres à cette saison. L'Eglise et les propriétaires d'esclaves contraignent la population servile à se plier aux interdits religieux en vigueur dans les paroisses rurales françaises des XVII^e et XVIII^e siècles et à s'adapter au rythme des travaux agricoles de l'habitation.

Si l'on écarte les conséquences de la crise démographique majeure de 1729, les habitants de Saint-Paul comme les esclaves bourbonnais mourraient aussi fréquemment durant l'une ou l'autre saison d'hiver ou d'été austral. La courbe du mouvement mensuel des décès d'esclaves recouvre la division climatique propre à l'île tropicale et son tracé est comparable à celui du mouvement saisonnier des décès constaté à la Réunion en 1964 et 1965. Près de 62% des décès serviles sont enregistrés de décembre à mars, à une époque de moindre activité agricole, et de mai à juin à la charnière entre la saison chaude et humide et la saison sèche. Plus qu'aux maladies courantes et aux effets délétères de la malnutrition et du travail forcé dans les habitations, c'est à une importante mortalité infantile (237 à 260 p. 1000) et en particulier à une importante mortalité néo-natale (180 à 208 p. 1000) qu'il faut imputer les principales causes de décès de la population servile.

Comparable (5,75%) jusqu'en 1709 à celle de la population blanche, la proportion des naissances illégitimes serviles représente 53% des 7 778 naissances relevées dans les deux quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis. Jusqu'en 1729, les propriétaires d'esclaves veillent à attentivement contrôler la reproduction de leurs esclaves, en élisant au mariage religieux, dans le cadre d'une stricte endogamie d'habitation, un nombre plus ou moins important de couples et en privilégiant la miscégenation ethnique des époux. Cela change par la suite. Jusqu'en 1732, les enfants légitimes ou naturels sont issus de couples d'esclaves appartenant à une même habitation. Par la suite, alors que la traite jette dans l'île un nombre croissant d'esclaves et que le passage à l'économie caféière d'exportation entraîne l'extension du mode d'exploitation esclavagiste, les femmes esclaves, parmi lesquelles une majorité de malgaches, opposent une résistance croissante à la règle d'endogamie d'habitation. De 1732 à 1759, 16% des naissances d'esclaves relevées sont issues de couples appartenant à des maîtres différents. Les esclaves en plus grand nombre semblent échapper d'avantage à la surveillance de leurs maîtres parmi lesquels on note de nombreuses veuves. On peut voir dans la multiplication des concubinages et l'envolée des naissances illégitimes serviles, une vigoureuse manifestation du fait culturel malgache mais aussi la conséquence de

l'important déséquilibre des sexes que l'on rencontre parmi les libres de couleur, les soldats, les commandeurs, les matelots et ouvriers de la Compagnie. Ce phénomène résulte également de l'étroitesse même du connubium présent dans la plupart des habitations, constitué, abstraction faite de la minorité d'esclaves créoles baptisés à la naissance, du petit nombre d'esclaves de traite nubiles baptisés et autorisés à se marier. A la différence de la plupart des autres propriétaires d'esclaves, la Compagnie détentrice du monopole de la traite servile et dont la troupe d'esclaves souffre d'un important déséquilibre des sexes, ne bride que faiblement la sexualité de ses esclaves dans le même temps qu'elle contrôle parfaitement celle de ses femmes esclaves nubiles.

10.2. La nuptialité.

A Bourbon comme à Madagascar et dans tous les autres lieux touchés par la traite vers les Mascareignes, les maîtres autorisent le mariage des esclaves. Cependant, les rapports matrimoniaux noués entre esclaves bourbonnais ne revêtent pas la précarité de ceux contractés par les Andeves ou les « Makouas » malgaches. Dans les deux îles, les enfants issus de ce mariage appartiennent à la mère et donc au maître de celle-ci. Dans les premiers temps du peuplement, jusqu'en 1720-29, c'est dans la famille de l'habitant et la famille élargie à ses Andeves que l'on doit voir la vraie richesse de ce temps. Les maîtres attendent de leurs esclaves domestiques qu'ils élèvent le plus grand nombre possible d'enfants afin de les mettre au travail lorsqu'ils seront en âge de servir. Par la suite, avec la mise en culture du café et le développement de la traite servile, dans le même temps que la reproduction marchande des esclaves prend véritablement son essor, les propriétaires sont de plus en plus enclins à négliger de faire instruire religieusement leurs esclaves et cessent de privilégier le mariage chrétien de leurs asservis. De 1730 à 1739, les naissances illégitimes représentent près de 135% des naissances légitimes relevées à Saint-Paul et Saint-Denis. Ces naissances illégitimes proviennent pour l'essentiel de familles conjugales vivant en concubinage. La régularité des intervalles intergénéraliques, dans les familles maternelles montre que la diminution du nombre des mariages chrétiens serviles ne signifie pas que les esclaves refusent de constituer une famille conjugale quitte à ce que cette dernière se construise à partir de pères différents. Beaucoup de concubinages finissent d'ailleurs par un mariage religieux. Deux esclaves sur onze étaient déjà enceintes au moment de leur mariage.

Utilisé, dans un premier temps, comme un moyen d'accroître la population servile et rendre moins inhumaines les conditions de vie des asservis, le mariage chrétien fut également proposé, en particulier par Poivre, comme un régulateur des passions, un stabilisateur du régime esclavagiste permettant l'utilisation optimale de la main d'œuvre servile, un modèle d'efficacité économique.

Communément dénoncée aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'antipathie des esclaves pour le mariage chrétien résidait, semble-t-il, paradoxalement plus dans l'indissolubilité de ce sacrement que dans l'ébranlement des croyances et des systèmes sociaux des pays de capture, africains, malgaches et indiens¹⁰⁴⁰. Aussi plus qu'au dénombrement des mariages chrétiens, c'est à l'étude des familles conjugales et maternelles que nous nous sommes attaché.

Durant le premier siècle de colonisation de Bourbon, les habitations des quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis ont abrité en moyenne entre deux à trois familles conjugales d'esclaves (2 149 unions pour 739 habitations). Au quartier de Saint-Paul et Saint-Denis, 30% environ des 2 196 mariages observés sont des mariages homoethniques où les couples malgaches sont majoritaires par rapport à ceux des autres ethnies créoles (21%), cafres (13,5%) et indiens (7%). Mais les maîtres d'esclaves ont d'autres priorités et prennent soin de favoriser les unions entre d'ethnies différentes. Sur l'ensemble de la période d'étude, 31% environ des hommes et des femmes à marier sont choisis parmi les malgaches, viennent ensuite les Créoles : 11% d'hommes pour 19% environ de femmes, puis les Cafres pour 18% environ et les Cafrines 7%, les Indiens et Indiennes représentent eux 7 à 6% des sujets à marier.

Le libertinage des esclaves de Bourbon est loin d'être général : sur 1 074 naissances illégitimes dont la mère et le propriétaire nous sont exactement connus, près de 62% des mères n'ont qu'un seul enfant naturel. Si certaines femmes entretiennent des relations suivies avec plusieurs partenaires successifs, d'autres, comme le montre la régularité des espacements de naissances successives, concubinent durablement, y compris avec un partenaire étranger à leur habitation. On est loin de la promiscuité sexuelle et de l'incessant renouvellement de partenaires sans cesse dénoncé par les autorités civiles et religieuses. Le mariage chrétien, par priorité, le concubinage, en second lieu, constituent la clef de voûte de l'édifice démographique que forme la troupe d'esclaves de l'habitation. On ne rencontre pas dans les différentes troupes d'esclaves observées, d'unions ou de concubinages incestueux et on y trouve peu de femmes en âge d'être mariées qui ne le soient pas ou ne l'aient pas été. Dans les premières années de la colonisation, la présence massive

¹⁰⁴⁰ Paradoxalement parce que, loin de présenter la précarité des unions serviles dans les pays de capture, le mariage chrétien des esclaves est censé protéger de la vente les conjoints et leurs enfants impubères et qu'enfin il suffit que l'un des conjoints obtienne sa liberté ou la rachète pour qu'une union contractée devant les autels devienne source de liberté pour le conjoint restant et ses enfants. Jusqu'à la veille de l'abolition de l'esclavage, l'indissolubilité du sacrement préoccupa également les esclavagistes ; mais pour d'autres raisons. Le 31 mai 1845, la Chambre des députés projette que « [...] désormais le mariage non seulement soit consacré par l'officier civil, comme il l'est par le prêtre, mais aussi qu'il donne naissance à tous les droits de famille [...] ». L'année suivante, un projet d'ordonnance prévoit en son article 2 que « le mariage légal entre esclaves se constituera de la célébration civile ». Un débat s'engage alors aux Antilles autour de ce point qui « cache la question de la validité juridique du mariage des esclaves et permet aux maîtres de trancher en cas de litige sur la propriété des enfants ». En août 1847, l'Etat cède sur ce point. Le Ministre de la Marine et des Colonies confie aux seuls prêtres le soin de procéder au mariage des esclaves, « bornant la coopération des maires à une inscription obligatoire de l'acte religieux ». Il n'omet cependant pas de préciser « qu'en cas d'affranchissement ultérieur des conjoints esclaves, le mariage aura pour eux le caractère et les effets du mariage civil ». ANSOM., carton 372, dossier n° 2197. Cité par Myriam Cottias. *La famille antillaise du XVII^e au XIX^e siècles : étude anthropologique et démographique- enracinements créoles*. Thèse de doctorat d'histoire, sous la direction d'André Burguière. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1990, 2 t., 459 pp., t. 2, p. 273-77.

d'esclaves malgaches a rendu possible la persistance des anciens liens coutumiers que traduit bien le feutrage intérieur que l'on observe chez les esclaves des habitations Launay, Hibon, Ricquebourg, etc., qui, dans une même habitation, lie différentes familles serviles. La manière dont les arbitres dressent les listes d'esclaves qui mêlent des esclaves de castes et d'âges différents dont on ne précise pas l'emploi, mais où se regroupent les membres d'une même famille conjugale ou maternelle, témoigne de l'importance de la famille servile au sein des habitations, comme de la transmission des liens généalogiques. Dans les habitations vivrières et caféières de Bourbon, où la répartition des tâches, la discipline sont moins strictes et rigoureuses que dans les habitations sucrières des colonies française d'Amérique, le travail s'organise, quoique de moins en moins fortement, par unités familiales ou en fonction des sexes : aux hommes les défrichements et les travaux de force, aux femmes la récolte des cafés, l'élève des enfants, etc... S'ajoutant aux traites malgaches, l'apport, chaque jour plus important, des traites indiennes et surtout africaines, entraîne un brassage d'éléments ethniques chaque jour plus disparates, qui induit une moins grande contestation de la condition servile et tend vers un effacement progressif et inéluctable des anciens liens coutumiers et un effondrement des solidarités familiales. Au travail organisé par unités familiales peut maintenant se substituer le travail organisé par ateliers qui convient mieux à la canne à sucre qu'au café.

Dans les habitations bourbonnaise à la fois vivrières et caféières, les conditions de vie des esclaves d'habitation, du moins ceux d'entre eux organisés en familles conjugales et maternelles, comme le laisse entrevoir l'espacement régulier des naissances, quoique très dures, étaient moins brutales que dans les exploitations sucrières du XIX^e siècle. Le cycle productif y commençait par des défrichements. Certains propriétaires faisaient appel à des entrepreneurs pour mener à bien cette tâche. Les hommes coupaient herbes hautes, arbustes et buissons, à la hache et à la serpe, tout en veillant à réserver de place en place quelques arbres pour abriter les jeunes plants de caféiers. Ils abattaient ensuite les arbres propres à fournir du bois de charpente. Une fois que le soleil avait fait son œuvre, le terrain était brûlé, en prenant soin de ne pas altérer les racines des arbres réservés, et la terre encore chaude travaillée superficiellement. Les grains se plantaient en poquet à l'aide d'un bâton à fouir, les caféiers, sous taillis ou à 7 ou 8 pieds de distance, à la manière de la vigne. Entre les rangées d'arbustes, on plantait des produits de subsistance¹⁰⁴¹. La journée de travail s'organisait sans doute comme s'organisait celle des esclaves des exploitations caféières du Brésil¹⁰⁴². Dès l'aube, à cinq ou six heures du matin, ils étaient appelés au travail et s'acheminaient en troupe vers les champs où ils travaillaient par tous les temps jusqu'à dix ou onze heures. Ils déjeunaient alors sous les yeux de leur commandeur. Le labeur recommençait ensuite. Vers seize heures les esclaves prenaient le même repas que

¹⁰⁴¹ Pour le travail des esclaves dans les habitations voir : R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon...*, 1665-1767. Livre II. Chapitre : 1 : la mise en valeur de l'île.

¹⁰⁴² M. Maestri. *L'esclavage au Brésil*. p. 65-71.

précédemment, un repas à base de « fayots », ou de riz blanc, maïs et manioc, avec parfois des giraumons, du porc et du lard salés. Le retour à l'habitation s'effectuait ensuite, à la nuit tombante. Les esclaves étaient comptés avant le coup de canon du couvre feu. Les travaux du soir devaient alors s'organiser à la lueur des torches et des chandelles, jusqu'à dix, onze heures. Après 16 à 17 heures de travail, les noirs allaient dormir. Les dimanches et jours de fêtes étaient en principe consacrés à l'instruction religieuse, au repos, au petit élevage et au lopin de terre que le maître concédait aux esclaves « fidèles ». Mais ce jour là les esclaves pouvaient être employés à quelques petits travaux ou être chargés de vendre au marché les produits de l'exploitation, et, quand la récolte des vivres et des cafés battait son plein, le travail ne connaissait pas d'interruption. Les cueilleuses prenaient alors possession des caféières, puis un grand mouvement se faisait sur l'argamasse. Noirs et négresses armés de râtaux de bois retournaient plusieurs fois par jour les grains récoltés jusqu'à leur complète dessiccation, pilaient et mondaient les cafés de l'année précédente,

De 1718 à 1758, les rations fournies par la Compagnie aux esclaves lui coûtent annuellement entre 36 et 72 livres par tête. Leur valeur énergétique calculée sur des vivres crus et qui perdent à être cuits, tourne autour de 3 000 à 3 600 Kcal, ce qui est manifestement insuffisant pour des hommes appelés à des efforts intenses. Dans le meilleur des cas, la ration servie aux esclaves était de type asiatique tropical, c'est-à-dire frugale et suffisante pour effectuer des travaux agricoles qui ne soient pas continuellement des travaux de force. Riche en hydrates de carbone, elle se montrait insuffisante en vitamines et dramatiquement pauvre en protéines animales et surtout en matières grasses. A l'insuffisance des rations servies aux esclaves s'ajoute l'insuffisance de la production vivrière de l'île. Une des préoccupations permanentes des esclaves est la recherche continue de nourriture. Ils complètent leur repas dès qu'ils en trouvent l'occasion quel que soit le moment de la journée. Cette « polyphagie permanente » étonne vivement le R. P. Caulier¹⁰⁴³.

La plupart des mariages serviles ne sont autorisés que entre conjoints pièces d'Inde dont on attend une fécondité optimale. Compte tenu des conditions de la traite, les propriétaires élisent au mariage chrétien, afin qu'ils se reproduisent, les plus jeunes des esclaves pièces d'Inde dont ils disposent. Sur l'ensemble de notre période les propriétaires d'esclaves des quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis marient plus volontiers les garçons esclaves de 20 à 34 ans aux filles esclaves de 15 à 29 ans. Dans plus de 50% des cas, la femme est plus jeune que son mari. Les garçons esclaves sont mariés 2,3 ans plus tôt que les Blancs de Saint-Paul, les filles esclaves au contraire le sont 3 ans plus tard que les blanches, et 3,3 à 3,5 ans séparent les hommes des femmes esclaves au premier mariage contre 8 ans environ chez les blancs. La répartition du nombre moyen d'enfants par famille conjugales d'esclaves confirme l'effet délétère de l'esclavage marchand sur la famille servile.

¹⁰⁴³ Pour les rations fournies aux esclaves de la Compagnie, voir : R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon...*, 1665-1767. Livre III. Chapitre : 2.3.8

Alors que dans les premières années de la colonisation de Bourbon et jusqu'en 1710 environ, le nombre moyen d'enfants par familles d'Andeves se maintient entre 4,3 et 4,8, il chute brusquement par la suite pour passer de 2,2 à moins de un. La forte reprise des mariages qui fait suite à la crise démographique majeure de 1729, ne se traduit pas par une reprise équivalente de la natalité, en raison sans doute de l'importante mortalité infantile, de l'élévation de l'âge au premier mariage des mères mais aussi de la brièveté du temps de constitution des familles serviles qui se forment en 8,6 ans en moyenne soit en deux fois moins de temps que les familles blanches. Ce qui explique que les secondes aient 5,16 enfants en moyenne et les premières 2,2.

La rupture des unions serviles par le décès précoce de la mère ne peut à elle seule expliquer la faible descendance des familles esclaves. La précocité de l'âge des mères esclaves à la dernière naissance comme la fréquence des dispositions prises par le législateur visant à empêcher les filles et veuves blanches et esclaves de pratiquer l'infanticide à la naissance : publication renouvelée de trois mois en trois mois de l'Edit d'Henry II, déclaration obligatoire de grossesses, nous permet de conclure que, comme en Normandie au XVIII^e siècle, « *la crainte de faire des gueux* », le refus de faire des esclaves et sans doute également la crainte d'alourdir plus encore leur existence avec des enfants qui ne leur apporteraient aucun privilèges, amène la population servile à limiter volontairement ses naissances.

Conséquence de la condition servile, l'intervalle moyen de conception, 20,15 mois est deux fois plus élevé chez les esclaves que chez les blanches de Saint-Paul (10,9 mois). La population servile souffre d'une fécondabilité moindre et d'une mortalité intra utérine deux fois plus élevée que celle des libres. L'allaitement maternel entraînait chez les esclaves une stérilité temporaire de plus d'un an, à laquelle s'ajoutait celle des aménorrhées consécutives au stress, aux mauvaises conditions de vie et d'hygiène. Après la première naissance, c'est au rythme de tous les deux ans et demi à trois ans que se succédaient les enfants dans les familles esclaves, alors qu'un nouveau-né naissait en moyenne tous les deux ans dans les familles blanches de Bourbon.

Les décès d'enfants de moins d'un an culminaient pendant la saison chaude et humide. Le petit nombre d'enfants que l'on trouve en moyenne dans les familles serviles peut être imputé à la stérilité des jeunes filles nubiles comme à la moindre fécondité des jeunes femmes esclaves et à la stérilité précoce des mères malnutries et épuisées de travail, aux conditions de vie propices ni à la maternité ni à l'élève d'enfants. Il résulte également d'une forte mortalité intra utérine, de l'allongement des délais de conception et sans doute aussi de la fréquence insuffisante des rapports sexuels entre partenaires d'ethnies différentes ou contraints au mariage. C'est pourquoi, en dehors d'un système économique reposant sur la cueillette et la chasse et peut-être, par la suite, fondé sur une agriculture de subsistance, même en donnant « *de la jeunesse à leurs Noirs* » comme le préconisait régulièrement la Compagnie, les maîtres n'auraient pu obtenir, en retour, le renouvellement de leurs esclaves. C'est pourquoi l'apport continu de captifs étrangers était nécessaire.

10.3. Les habitations.

L'analyse des inventaires dressés au cours de notre période d'étude à l'occasion du décès ou de la liquidation d'une succession, permet l'observation à une date donnée de la troupe d'esclaves de 146 propriétaires différents. Force est de constater que, durant cette période, les dénombrements d'esclaves ne recensent ces derniers, sauf exception, ni par ateliers, ni suivant leurs fonctions dans l'habitation. Quelle que soit l'importance de l'habitation, les listes d'esclaves sont, la plupart du temps, dressées de façon à faire prioritairement apparaître les familles conjugales et maternelles, avec le plus souvent mention des liens parentaux (mari ou femmes de, enfant, fils ou fille de...). Ce qui montre tout l'intérêt que portaient les esclavagistes de Bourbon à entretenir parmi leurs esclaves « domestiques » ou d'habitation des relations parentales nettement établies. Les esclaves d'habitation se reproduisaient donc dans le cadre d'unités de vie ou foyers relativement stables, scellés ou non par le mariage chrétien. Quatre mille quatre cent quatre-vingt-six esclaves au total ont été observés parmi lesquels on note 6% environ de mères célibataires formant 261 familles maternelles et 38% environ d'esclaves mariés, veufs ou veuves, formant 642 familles conjugales dont 55 gouvernées par un veuf ou une veuve. Elles sont de façon prédominante patricentrées. En fonction du nombre d'esclaves et de la composition ethnique de leur troupe, de l'origine de leurs propriétaires comme de l'absence ou de la présence de familles conjugales et maternelles serviles, on rencontre au moins cinq types différents d'habitations :

- L'habitation gouvernée par de petits propriétaires d'esclaves, anciens habitants de la colonie ou leurs descendants créoles, dont la troupe d'esclaves où dominent les esclaves créoles, comprend une quinzaine d'adultes valides et provient pour l'essentiel de familles conjugales, que l'on suit parfois sur plusieurs générations, unies les unes aux autres par de plus ou moins puissants liens familiaux.
- Celle de plus de 50 esclaves dont la troupe est formée d'une majorité d'esclaves de traite, avec de nombreuses familles conjugales et maternelles, un ou deux enfants vivants par famille, et plusieurs grands parents. Troupe d'esclaves non dépourvues en principes d'histoire et de traditions puisque l'on y rencontre des individus dont la présence est attestée depuis plus de 30 ans.
- L'habitation dont la troupe d'esclaves est constituée principalement d'esclaves de traite. Elle abrite un très petit nombre de familles conjugales dotées d'une très faible fécondité. On y remarque également le mauvais état sanitaire des esclaves célibataires et un nombre élevé d'esclaves marrons.
- L'habitation gouvernée par un propriétaire européen, nouvel habitant, aidé d'un ou plusieurs commandeurs. La troupe d'esclaves y est organisée de façon plus rigoureuse. On y rencontre de nombreuses familles conjugales formées sur plusieurs générations. Les anciens esclaves, dont la présence dans l'habitation peut être attestée depuis une trentaine d'années, servent de modèle aux nouveaux arrivés et concourent à maintenir et fortifier l'esprit d'habitation et la cohésion du groupe dans lequel on compte un minimum de marrons.
- L'habitation abritant une majorité de familles maternelles dans laquelle le propriétaire ne semble pas avoir cherché à favoriser les mariages serviles.

Comme on l'a vu au livre III, les troupes d'esclaves des habitations à vivres et rafraîchissements, celles des habitations caféières jouissent d'une relative liberté de déplacement. Elles ne sont pas dépourvues d'histoire ni de tradition. L'esprit de corps, l'esprit d'habitation a progressivement remplacé la structure clanique ou lignagère des pays de capture.

Qu'elle soit gouvernée par une mère célibataire ou par un couple d'esclaves chrétiennement ou non réunis, c'est sur la famille que reposent les activités de l'habitation bourbonnaise qui, malgré l'importance grandissante des cafétérias, contrairement à la plantation antillaise, demeure encore une unité agricole dans laquelle l'unité sociale reste la case et non pas l'atelier. La répartition des tâches y est plus flexible. Le travail des esclaves y est moins strictement réglementé que dans les colonies dévolues à la canne à sucre où les esclaves travaillaient par ateliers.

Nombreuses sont les habitations dans lesquelles on peut suivre les esclaves sur deux générations, parfois plus. Cette particularité favorise la cohésion de leurs troupes d'esclaves, la transmission des savoirs, celle des méthodes de travail. Une culture créole se transmet ainsi, par le biais des anciens, au sein de la troupe d'esclaves. C'est auprès des anciens que les captifs, les nouveaux venus s'initient aux us et coutumes de l'habitation, apprennent à se comporter de la façon la plus appropriée dans un monde jusque là inconnu, en saisissent la difficulté extrême, les contraintes et les failles.

10.4. Evolution de la population servile importée et créole.

En valeur relative, les esclaves importés l'emportent toujours sur les esclaves créoles. Sous le gouvernorat de Dumas les esclaves de traite représentent plus de 70% de la population servile. La proportion des esclaves importés est à son niveau le plus bas en 1714, au moment où l'île compte 44 à 45% de Créoles, et de 1750 à 1760, où, en raison de la rivalité franco-anglaise, la traite des esclaves devient irrégulière et son produit insuffisant. En 1755, les esclaves importés ne représentent plus que 53% de l'ensemble des esclaves du quartier Saint-Denis. Durant la guerre de Sept-Ans, la stratégie nataliste des propriétaires permet la relative stabilité de la population servile qui se partage quasi équitablement entre esclaves Créoles et importés. De plus nettes disparités apparaissent si l'on considère la composition ethnique de la population servile. Les apports des traites malgaches indiennes et cafres se montrent alors inégaux aussi bien quantitativement que dans leur composante sexuelle. En 1708 et 1714, dans les quartiers sous le vent, les esclaves, hommes et femmes créoles, sont proportionnellement plus nombreux que leurs homologues malgaches. Ils les talonnent et parfois supplantent légèrement par la suite de 1719 à 1730. Dans le quartier de Saint-Denis, les Créoles des deux sexes dépassent leurs homologues malgaches dès 1750 et jusqu'en 1765 au moins.

10.5. Répartition par grands groupes d'âges et équilibre des sexes.

Exception faite du recensement de 1719 où les esclaves d'âge actif et jeunes sont proportionnellement presque également représentés 491 et 565 pour mille, le groupe des actifs représente à partir de 1725 de 60 à 65% environ de la population servile. On compte, en 1704, deux hommes pour une femme. Cet écart tend par la suite à se réduire jusqu'à se rapprocher en 1735, au quartier de Saint-Denis surtout, de la limite supérieure du rapport de masculinité naturelle. Si l'on considère le rapport de masculinité au sein de chaque groupe ethnique, on observe un déséquilibre considérable des sexes au profit des hommes parmi les Cafres. On constate également qu'au recensement de 1722, on compte trois Indiens pour une Indienne. Le rapport de masculinité du groupe créole est compris dans les limites du rapport de masculinité naturelle. A partir de 1714, chez les Malgaches du quartier de Saint-Paul, l'équilibre des sexes est relativement respecté. Il en est de même de 1735 à 60 pour ceux du quartier de Saint-Paul. Lorsqu'on considère la distribution du rapport de masculinité dans les trois groupes d'âges départageant esclaves jeunes, actifs et âgés, on remarque chez les 0 à 14 ans une corrélation entre les forts indices de masculinité et les périodes actives de traite du fait du nombre relativement important de négriers dans les cargaisons d'esclaves importés. Dans le groupe des actifs, qui compte plus de 2,5 à 3 hommes pour une femme en 1704 et 1709, le rapport de masculinité se rapproche de la normale de 1730 à 1760 où l'on compte 11 à 12 hommes pour 10 femmes. Ce qui confirme l'intention des autorités et des propriétaires de faire approcher de l'équilibre des sexes la population servile en âge d'être mariée. Dans la classe d'âge des plus de cinquante ans, le rapport de masculinité, favorable aux hommes jusqu'en 1730, se rapproche pas la suite des valeurs naturelles de ce groupe, sous les effets conjugués de la mortalité naturelle et d'une plus grande efficacité de la traite que l'on n'encombre plus d'esclaves trop âgés.

Les différentes pyramides des âges tirées des recensements effectués de 1690 à 1765, reposent toutes sur une base très majoritairement autochtone. Celles de la population créole présentent généralement une base élargie et un sommet étroit et généralement peu élevé synonyme d'une population jeune mais à durée moyenne de vie courte. L'espérance de vie à la naissance des esclaves était d'environ 35 ans. Les dénombrements d'esclaves du quartier de Saint-Denis enregistrent les conséquences de la rivalité franco-anglaise pour le contrôle de l'Inde. A partir de 1755 le groupe d'âge des 0 à 4 ans n'étant plus abondé des naissances provenant des couples d'esclaves importés, la base de la pyramide devient plus étroite. En 1765 les effectifs créoles des 5-14 ans, nés de 1750 à 60, demeurent proportionnellement inférieurs à ceux des 15-19 ans, nés de 1745 à 50. En revanche, l'élargissement nouveau de la tranche d'âges des 0-4 ans, traduit, avec la reprise de la traite, une légère reprise des naissances serviles.

10.6. Taux bruts de natalité, nuptialité, mortalité, et indices de fécondité.

Comparables, jusqu'en 1735, à ceux de 35 à 40 pour mille enregistrés à la même époque en Europe occidentale, les taux bruts de natalité se rapprochent parfois en 1714, 1722 et 1730 de ceux de 45 à 55 pour mille, relevés au XX^e siècle dans les pays du Tiers-Monde. Dans la zone sous le vent, de 1704 à 1735, les naissances serviles sont dans la proportion d'un enfant pour 27 esclaves (37 p. 1000). De 1735 à 1765, elles sont au quartier de Saint-Denis dans la proportion de un enfant pour 49 esclaves (20,3 p. 1000).

Le taux brut moyen de nuptialité dans la zone sous le vent, de 1704 à 1735, est de 9,2 pour mille, supérieur aux 8,5 pour mille enregistré en France avant la Révolution. Par la suite, de 1735 à 1765, au quartier de Saint-Denis, il tombe à 5,5 pour mille.

La mortalité des esclaves a été plus difficilement appréciée compte tenu du sous enregistrement des décès. On peut cependant considérer comme un maximum le taux brut de mortalité des esclaves estimé à 245 pour mille pendant la crise démographique de 1729. De 1730 à 1735, en années ordinaires le taux brut de mortalité des esclaves du quartier sous le vent est de 21,3 pour mille. Jusqu'en 1730 et en raison des taux bruts élevés de natalité, l'accroissement naturel de la population servile est en moyenne de 3%, par la suite, du fait de la chute du taux brut de natalité, cet accroissement devient inférieur ou égal à 1%.

Entre le premier et second quart du XVIII^e siècle, l'espérance de vie à la naissance des esclaves qui en 1714, 1719 et 1722 est comprise entre 42, 41 et 47,73 ans, passe à 26 ou 27 ans. C'est entre ces deux extrêmes, aux alentours de 35 ans que devait se situer l'espérance de vie à la naissance de esclaves au milieu du siècle.

C'est à juste titre semble-t-il que, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les observateurs européens ont unanimement loué la fécondité des femmes malgaches et africaines. Les familles conjugales et maternelles d'esclaves formées dans les habitations Gilles Launay, Hibon, François Ricquebourg, René Hoareau, etc.¹⁰⁴⁴, en sont l'évidente illustration. Dans les habitations bien gérées, y compris les habitations caféières, où l'on rencontre des familles conjugales et maternelles stables, la fécondité des esclaves bourbonnais, ne pose pas problème. De 1704 à 1725, les indices de fécondité calculés à partir des recensements sont nettement supérieurs à celui de 700 indiqué pour la population française vers 1775. Ils deviennent nettement inférieurs, à partir de 1730 et jusqu'à la rétrocession de Bourbon. L'étude des troupes d'esclaves à partir listes dressées à l'occasion des successions, partages et inventaires après décès, montre qu'on ne peut avancer pour autant que les propriétaires ont volontairement découragé la natalité de leurs esclaves. Ainsi comme l'ont

¹⁰⁴⁴ Pour la genèse de l'esclavage à Bourbon et les liens familiaux établis entre les esclaves, Andeves, dans les habitations bourbonnaises des premiers temps de la régie de la Compagnie des Indes, voir Robert. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres...*, Livre I, chapitre 6.5.1 à 8.

souligné les physiocrates et les abolitionnistes¹⁰⁴⁵, la stérilité des femmes esclaves va croissant à partir de la seconde moitié du XVIII^e. Ce phénomène a sans doute des causes multiples. Il résulte, après la mise en culture du café, de l'arrivée de plus en plus massive de captifs que les Lazaristes ont du mal à christianiser, de l'envolée des naissances illégitimes et des concubinages, et, pour l'essentiel, de la détérioration des conditions de vie des esclaves « domestiques », dans des habitations caféières gouvernées par des veuves, des mineurs sous tutelle, des propriétaires abstentionnistes que suppléent économistes et commandeurs, dans lesquelles la sole réservée aux cultures vivrières se réduit comme peau de chagrin. Bien que pour des raisons fiscales, le sous-enregistrement des nouveaux-nés soit de plus en plus conséquent, la mortalité infantile semble de plus en plus forte. On note une plus longue période d'abstinence des mères nourricières, peut-être maintenant moins rapidement et efficacement christianisées, consécutive à la durée prolongée de l'allaitement et à prégnance de pratiques sociales, et/ou de tabous sexuels, et sans doute à une augmentation de la fréquence des avortements.

En 1767, au début de la période royale, Bourbon compte au moins quatre fois plus d'esclaves que d'habitants et libres de couleur (21 047 esclaves, 5 237 blancs et libres de couleur). Cette masse d'esclaves semble sous évalué – il faut au moins compter 5 esclaves environ par habitant – et l'administration royale, note Wanquet, le juge très insuffisant et dans leur premier rapport au Ministre, Bellecombe et Crémont évaluent à au moins 6 000 esclaves supplémentaires, la main d'œuvre servile nécessaire à une mise en valeur correcte de la colonie. Les administrateurs favorisent alors les mariages et la fécondité des esclaves par des gratifications. Ils se proposent également d'accorder automatiquement la liberté aux couples d'esclaves qui auront donné dix enfants à leurs maîtres. Bien que ce dernier projet n'ait pas été retenu, une telle politique qui, comme celle des premiers habitants de Bourbon, favorisait la reproduction naturelle des esclaves, aurait dû recevoir l'aval de Ministres soucieux de réduire voire même de supprimer la dépendance de Bourbon envers Madagascar¹⁰⁴⁶.

¹⁰⁴⁵ « L'esclavage se consume de lui-même, et doit s'éteindre comme l'incendie, quand il a tout dévoré. On dirait que dieu n'a pas voulu qu'un si grand fléau se perpétuât, et que pour y mettre un terme il a changé l'ordre de la nature, et a frappé de stérilité les femmes qui devaient l'alimenter éternellement par de nouvelles générations ». A. Moreau De Jonnés. *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial...*, p. 98-99.

¹⁰⁴⁶ En 1769, on délivre à Dorotheé, esclave de Panon, une pièce de toile bleue « en considération des deux jumeaux qu'elle a fait pendant trois années consécutives.. ; et pour l'engager à continuer sur le même ton ». ADR. C 20. *Lettre de Crémont à Poivre du 2 novembre 1769*. AN. Col. B 277. *Instructions de La Luzerne à D'Entrecasteaux et Dupuy de 1789*. « Cependant -encore que cette question demeure très mal connue-poursuit Wanquet, il s'embble qu'en dépit des efforts des administrateurs, la nuptialité et la natalité serviles aient fléchi à la fin de l'Ancien Régime. Bellecombe et Crémont regrettent que les mariages entre esclaves soient rares et attribuent [la responsabilité de ce phénomène] « au libertinage qui règne parmi le menu créole surtout et à son peu d'attention à faire instruire ses esclaves et à leur procurer des femmes quand il ne s'en trouve pas » sur son domaine. La taxe communale frappant indistinctement tous les noirs dissuadait aussi vraisemblablement les maîtres d'encourager les naissances chez leurs esclaves ». D'autres facteurs sont évoqués par l'auteur : l'affaiblissement de l'instruction religieuse, le récent et massif afflux de Mozambiques, et « surtout la pratique fréquente de l'avortement chez les femmes noires ». Le tout cité par : Cl. Wanquet. *Histoire d'une Révolution...*, t. 1, p. 41-48 et note 100, 101, 102, p. 47.